



Compte-Rendu du CHSCTEP du 17 Novembre 2016

RPS (Risques Psycho-Sociaux) : Une longue discussion est engagée sur le [CA3S](#) (Comité d'Action et de Suivi des Situations de Souffrance) car seul un cas a été signalé. Il est demandé d'avoir un point RPS détaillé à chaque CHSCTEP.

Pb Elior (société de nettoyage Météopole) : Les OS réitèrent leur demande d'un CHSCTSS exceptionnel à la suite de menace de suicide sur le site. On note un gros dysfonctionnement au niveau administratif car la psychologue du travail n'est pas au courant, ni l'ISST. Le Médecin-chef dit qu'il existe un SAMU psychiatrique. Au final, le point sera traité dans un prochain CHSCTSS de la Météopole (28/11/16). La DRH estime qu'il faudrait une procédure d'alerte avec une fiche reflexe avec les différents interlocuteurs. Elle signale que l'on a beaucoup d'outils mais trop dispersés.

Plan de prévention risque alcool : Demande des OS pour l'extension aux addictions. Reprise du GT suite au boycott, prochaine réunion du GT le Mardi 17 Janvier 2017 sous l'animation de Mr Atger DIRSE/DA. La Psychologue du travail a exprimé le souhait d'être associée au traitement des addictions au travail à travers le burn-out.

Document Unique : Les chefs de service et d'entités doivent (devraient) le remplir via l'Assistant de Prévention. Malheureusement, ce dernier est souvent seul à remplir le DU....

Amiante : A défaut d'information, les angoisses augmentent. Le Président acte qu'il faut recenser les endroits où il y a eu des actions de désamiantage. Les OS souhaitent en plus que les agents potentiellement concernés soient recensés. De plus, il faudrait systématiser les visites CHS avant travaux et surtout communiquer. Retour est fait sur certains anciens agents de Taverny qui pourraient en souffrir (un retraité et un actif à ce jour). La direction dit qu'elle suit le dossier des agents de Taverny.

Mission et moyens des assistants de prévention : Le problème de temps disponible est encore soulevé car les quotités allouées de la part des chefs de services ne sont pas suffisantes. Certains chefs de service interprétant à la lettre le terme « maximum »... La Direction se propose de rappeler les règles aux Directeurs de région et aux Présidents de CHS. La DRH constate la faiblesse du réseau des ASP et Conseiller de Prévention vu le nombre d'agents et les nombreux sites. Le Président dit que la direction a nommé une brigade de réserve des ASP avec Mr VADE et un bilan sera fait... en Avril 2017.

Suivi des bilans de la cellule media : On constate un gros problème d'anticipation du problème (la CFDT avait alerté il y a quasiment un an : [Nouveau contrat Radio-France : Météo-France tirailé](#))
Un poste TSM a été ouvert à la prochaine CAP techniciens de fin Novembre. Le problème de tableau de service va toutefois perdurer.

Ergonomie : la psychologue du travail fait une présentation et rappelle que par ergonomie, il faut comprendre « organisation du travail ». C'est ainsi que nous avons participé à l'étude sur l'ergonomie des postes de prévision à Météo-France. Rappel historique (étude 2014/2015 : <http://www.cms2.cfdt-meteo.fr/thematiques/restructurations/635-une-etude-qui-questionne-la-previ>). C'est bien, au-delà des outils, logiciels et postes de travail la question des tâches de travail qui est posée.

Kerguelen : Témoignage d'un expert Mickael Goulet qui nous alerte sur la situation très préoccupante à Kerguelen, suite au passage à un seul agent par mission... Les OS demandent alors une suspension de séance et soumettent la délibération à l'avis du CHS-CT:

« Le CHSCT-EP réuni le jeudi 17 novembre 2016 considère que Météo-France ne respecte pas obligation légale de protection de la santé au travail de l'agent en mission à Kerguelen et demande que les missions soient dorénavant effectuées à 2 agents météo au moins. »

Pour : Unanimité des 7 votants (les 4 OS).

Sur les réorganisations, une autre déclaration :

« Conformément à l'article 57 du décret 2011-774 du 28 juin 2011, le CHSCT doit être consulté sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et sécurité ou les conditions de travail, ce que le guide juridique précise en partie VIII.

Les représentants du personnel au CHSCT-EP de Météo-France, Solidaires-Météo, SNITM-FO, SNM-CGT, CFDT météo, considèrent d'une part que les projets de réorganisation en cours et prévus dans le cadre du prochain COP à Météo-France constituent des projets d'aménagement importants au sens du décret, et d'autre-part, que le CHSCT-EP n'est pas en mesure de rendre un avis motivé sur les impacts de ces réorganisations en matière de santé au travail.

Par conséquent, conformément à l'article 55 du décret sus-cité, les représentants du personnel Solidaires-Météo, SNITM-FO, SNM-CGT, CFDT météo, au CHSCT-EP exigent une expertise par un cabinet indépendant portant sur les impacts en matière de santé au travail des réorganisations en cours et prévues dans le cadre du COP 2017-2021. »

La DRH craint que l'expertise demandée soit compliquée. Elle propose toutefois un groupe de travail (GT) pour décrire les besoins et choisir le prestataire dans le cadre d'un appel d'offre.

Fiche « Organisations Syndicales »

Après les modifications que la CFDT-Météo avait déjà proposées, celles des autres OS sont prises en compte dans ce catalogue de fiches pédagogiques prévues pour les agents.

Rapport de la médecine de prévention pour l'année 2015

Un PPT est présenté par le nouveau médecin-chef de prévention de l'Aviation-Civile et de Météo-France avec des données pas forcément à jour. Il note la qualité de la prise en compte de la médecine de prévention dans nos deux entités et l'implication du réseau médico-social. Il note aussi les grandes difficultés à recruter de nouveaux médecins.

Nous notons surtout que les médecins font état de nombreux cas de souffrance au travail.

La séance est levée et les autres points à l'ordre du jour n'ont pas pu être traités. Le CHSCTEP sera reconvoqué le Jeudi 12 janvier 2017.

Pour la CFDT-Météo, était présent Vincent DAVAL.